

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Bar-sur-Aube

SEANCE DU 8 AVRIL 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	24	24 + 3 pouvoirs

Date de convocation 2 avril 2026
Date de publication 13 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à l'hôtel de Ville, sous la présidence de **Philippe BORDE**, Maire.

Présents : Rui-Manuel ABRANTES, Michel AUBRY, Philippe BORDE, Anthony CARRE, Anita DANGIN, Kévin DE AMARAL, Marie-José DECHANET, Simone DEVAUX, Carine ERARD, Claudine ERARD, Nadine HERRERO, Marie-Christine JANISEK, Pierre Frédéric MAITRE, Vincenzo NATELLA, Hugo PINTO, Emmanuel PROVIN, Régis RENARD, Véronique ROUSSEL, Jean-Baptiste SCHREINER, Eric SLANGEN, Virginie VAIRELLES, Denis VERGEOT, Serge VOILLEQUIN, Lucienne WOJTYNA.

Représentés : Evelyne BOCQUET pouvoir donné à Anita DANGIN, Serkan DANISKAN pouvoir donné à Hugo PINTO, Carmen MONNE pouvoir donné à Véronique ROUSSEL.

Madame Simone DEVAUX a été nommée secrétaire de séance.

N° de délibération : 08_08042026

N°08 : SDDEA DESIGNATION DES DELEGUES POUR LES COPE EAU POTABLE – ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Monsieur Philippe BORDE

Dans le prolongement des délibérations du Conseil municipal du 3 octobre 2017, il appartient à la Ville de Bar-sur-Aube de définir les conditions de sa représentation au sein des instances décisionnelles du Syndicat mixte ouvert de l'eau, de l'assainissement collectif, de l'assainissement non collectif, des milieux aquatiques et de la démoustication (SDDEA), pour l'exercice de la compétence eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif. Etant précisé que le SDDEA exercera cette compétence industrielle et commerciale au travers de sa Régie.

Afin que ces objectifs soient respectés en permanence, il convient de désigner les représentants de la Ville au sein du COPE eau potable et du COPE assainissement de la Ville de Bar-sur-Aube au sein du Syndicat.

Les statuts du syndicat prévoient que la composition du COPE, est identique à celle du Conseil municipal.

Dans ce cadre, les statuts du syndicat mixte ouvert prévoient que le Conseil municipal définit une Commission Thématique pour chacun des deux COPE qui seront nommées « Commission Permanente » ayant pour objet de gérer au quotidien les affaires du COPE sans toutefois prendre des décisions sur les grandes orientations.

Il est proposé de désigner 10 délégués dont les 3 délégués titulaires et 3 suppléants au SDDEA ainsi que la Directrice Générale des Services et le Directeur des Services Techniques de la Ville de Bar-sur-Aube.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir désigner comme membres de la Commission Permanente eau potable, 10 représentants et désigner comme membres de la Commission Permanente assainissement, 10 représentants.

Il est proposé pour la Commission Permanente Eau Potable les délégués suivants :

Michel AUBRY
Vincenzo NATELLA
Carine ERARD
Philippe BORDE
Marie-Christine JANISEK
Lucienne WOJTYNA
Claudine ERARD
Régis RENARD
Denis VERGEOT
Pierre-Frédéric MAITRE

Il est proposé pour la Commission Permanente Assainissement les délégués suivants :

Michel AUBRY
Vincenzo NATELLA
Carine ERARD
Philippe BORDE
Marie-Christine JANISEK
Lucienne WOJTYNA
Claudine ERARD
Régis RENARD
Denis VERGEOT
Pierre-Frédéric MAITRE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **DESIGNE les délégués à la Commission Permanente Eau Potable et à la Commission Permanente Assainissement :**

**Michel AUBRY
Vincenzo NATELLA
Carine ERARD
Philippe BORDE
Marie-Christine JANISEK
Lucienne WOJTYNA
Claudine ERARD
Régis RENARD
Denis VERGEOT
Pierre-Frédéric MAITRE**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte administratif, juridique, financier ou technique nécessaire à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Philippe BORDE, le Maire de Bar-sur-Aube

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'PB' or a stylized version of the name.

....., secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a final flourish.

